

INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE Interséries Dériveurs

CHAMPIONNAT DE LIGUE VOILE LEGERE OCCITANIE 2026

8 février 2026 CV Marseillan

Organisé par : Cercle de Voile de Marseillan (IND, INC, OPTI, RCB)

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discréction du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en annexe spécifique « Prescriptions nationales »
- 1.3 Le règlement du championnat de ligue Occitanie
- 1.4 Les règlements fédéraux.
- 1.5 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra
- 1.6 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée **au plus tard 1 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet**, sauf tout changement dans le programme sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3 COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est sous le barnum sur la terrasse devant le club, ils seront également mis en ligne à l'adresse www.cvmarseillan.fr
- 3.2 Le PC course est situé au bureau du club.

4 CODE DE CONDUITE

- [DP][NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5 SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terres sont envoyés au mât de pavillons situé sur la terrasse au premier étage du club
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 15 minutes après l'affalée de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 [DP] L'affalée de l'aperçu à terre signifie « Les bateaux doivent rejoindre la zone de course ».

6 PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Classe	Nbre de courses maxi
08/02/2026	Toutes	4 courses

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement 11 h le dimanche. Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7 PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

OPTI Minimes :	Pavillon vert avec sigle OPTI
OPTI Benjamins :	Pavillon rose avec sigle OPTI
Catamarans :	Pavillon blanc avec sigle HC
Dériveurs :	Pavillon blanc avec sigle DER
RCB :	Pavillon jaune avec sigle PAV

8 ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9 LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatives du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :

Parcours n°1 (Pavillon Blanc portant le chiffre 1 situé à l'arrière du comité) : OPTIMIST, RCB
 Parcours n°2 (Pavillon Blanc portant le chiffre 2 situé à l'arrière du comité) : DERIVEURS, RCB
 Parcours n°3 (Pavillon Blanc portant le chiffre 3 situé à l'arrière du comité) : CATA

10 MARQUES

- 10.1 Voir annexe2 : Parcours
 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12 LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrême tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrême bâbord.
- 12.2 [DP] [NP]Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14 L'ARRIVÉE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 14.2 Tous les concurrents ayant fini devront immédiatement retourner dans la zone d'attente située sous le vent de la ligne de départ sans entrer ni interférer de quelques façons que ce soit avec une autre course. [DP]

15 SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 15.3 Pour toutes les classes la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.4 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.
- 15.5 Une infraction aux règles entraînera l'application de l'annexeT

16 TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}	Temps limite pour finir après le 1 ^{er}
INC	40minutes	60minutes	20minutes
IND	40minutes	60minutes	20minutes
OPT	30minutes	40minutes	16minutes

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 30minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5). 60 minutes

17 DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'accueil du CVM.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé au fond du club. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18 CLASSEMENT

- 18.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées :
 - (a)Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
 - (b)Quand trois courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps. Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19 REGLES DE SECURITE

CANAL VHF 77

- 19.1 [NP]Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.2 Utilisation du bout-dehors :
 - Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
- 19.3 Un émargement pourra être mis en place, si tel était le cas les règles ci-dessous s'appliqueraient.
- 19.4 [DP][NP]Contrôle des bateaux à la sortie et au retour : Il se situerait devant le bâtiment du CV MARSEILLAN.
Emargement départ :
L'émargement départ sera ouvert environ une heure avant l'heure du premier signal d'avertissement du jour. La signature devra être apposée au plus tard à l'heure du premier signal d'avertissement.
Emargement retour :

La signature de retour après la dernière course du jour ou après un retour à terre, devra être apposée au plus tard à l'heure limite de dépôt des protestations. Ce délai pourra, si nécessaire, être prolongé par le Comité de course ou le Jury.

Pénalisations pour un bateau qui n'a pas émargé :

- A - au départ recevra une pénalité en points de 10% du nombre d'inscrits dans sa série
- B - au retour recevra une pénalité en points de 10% du nombre d'inscrits dans sa série.
- C - au départ et au retour sa pénalité sera à la discréction du Jury.

20 REMplacement de concurrents ou d'équipement

- 20.1 [DP]Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP]Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21 Contrôles de jauge et d'équipement

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 [DP]Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22 Bateaux officiels

Les bateaux officiels sont identifiés : sans objet.

23 Accompagnateurs

- 23.1 [DP] [NP]Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP][NP]Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les détritus doivent être évacués à terre par tout moyen.

25 Emplacements

[DP]Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

26 DEcharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'Autorité Organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

27 PRIX

Des prix seront distribués à la discréction du club.

Arbitres désignés :

Président-e du comité de course : Eric DESCRIAUD

Président-e du comité technique : François BOTTRAUD

Président-e du jury : Edwin VAN HEEK

Commissaire aux résultats : Florence BENEZECH

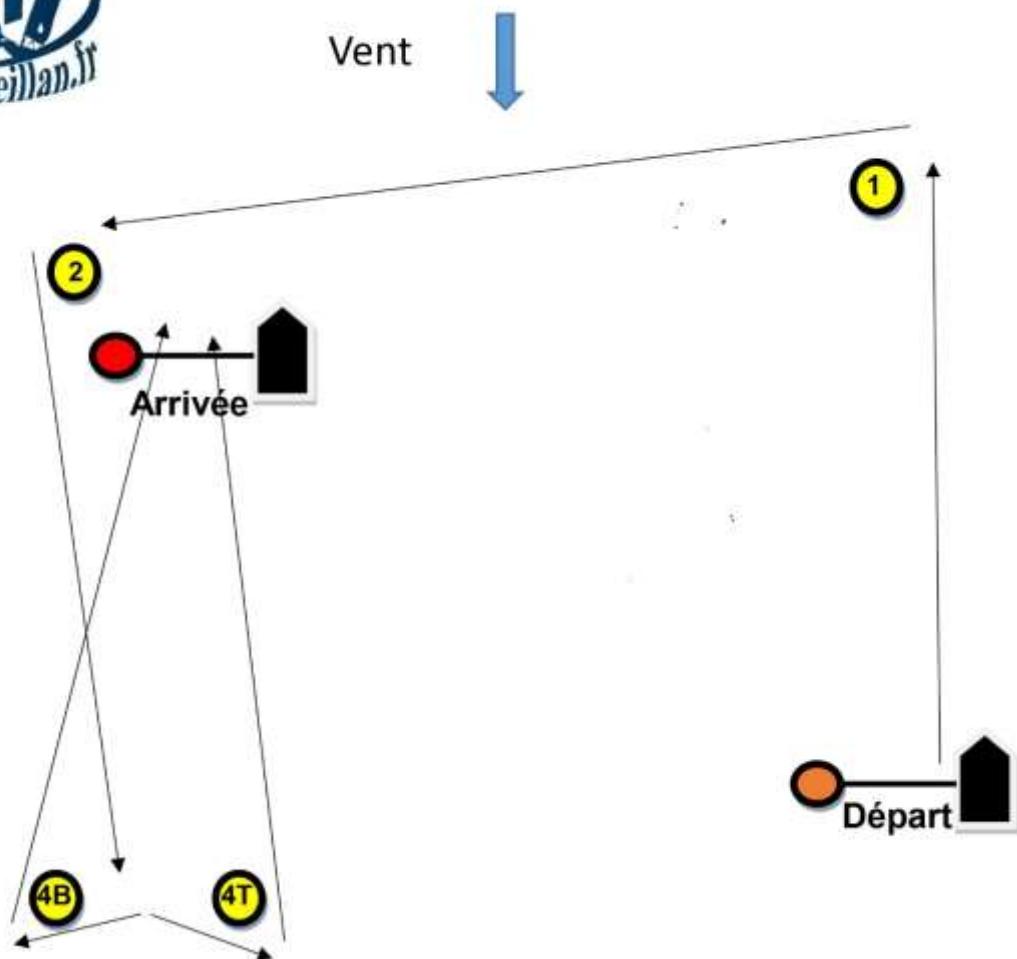
ANNEXE ZONES DE COURSE

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course Préciser les zones qui sont des obstacles



Annexe PARCOURS n°1

pavillon blanc arborant le chiffre 1



Parcours Optimist n°1

Départ, 1, 2, 4b 4t (c'est une porte), Arrivée

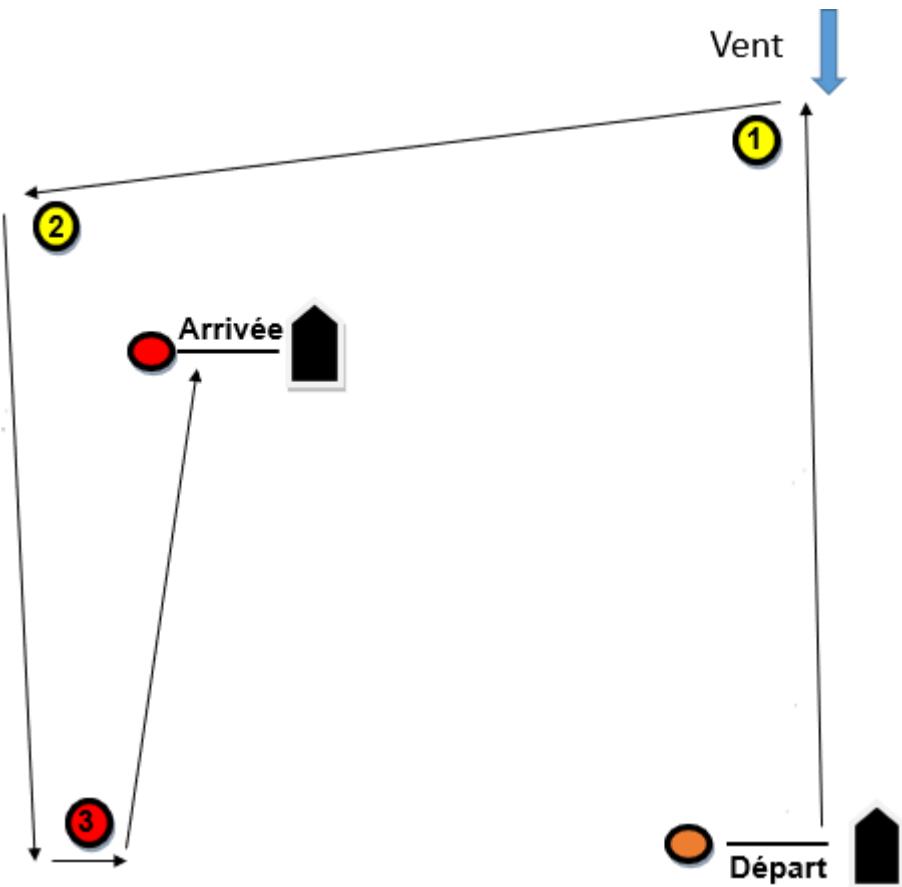
Marques 1-2-4b-4t : cylindriques jaunes

Marque départ : cylindrique orange

Marque arrivée : crayon rouge

CanalVHF77

Annexe PARCOURS n°2
pavillon blanc arborant le chiffre 2



Parcours n°2

Départ, 1, 2, 3, Arrivée

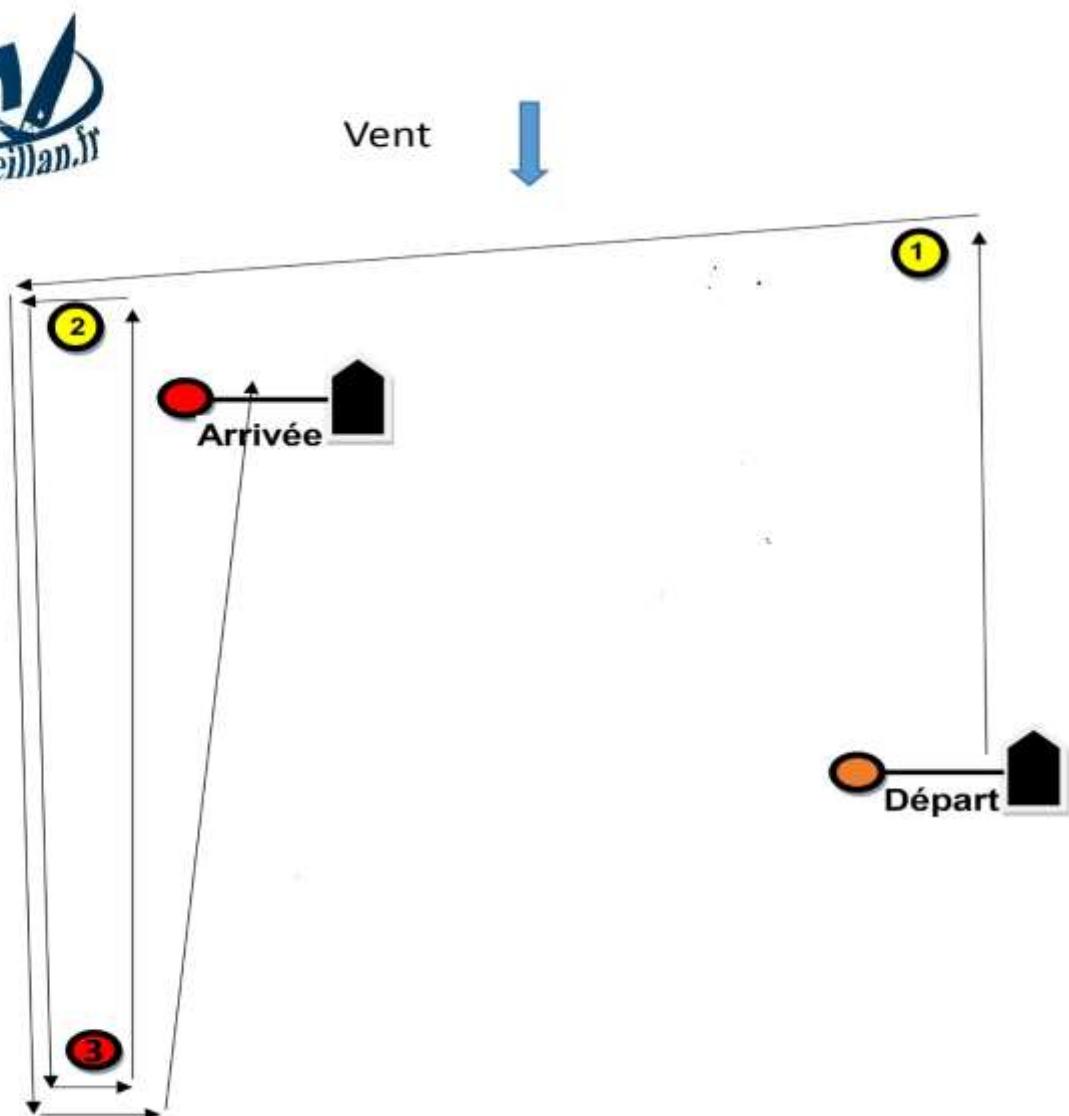
- Marques 1-2 : cylindriques jaunes
Marque 3 : cylindrique rouge
Marque départ : cylindrique orange
Marque arrivée : crayon rouge

CanalVHF77

Annexe PARCOURS n°3
pavillon blanc arborant le chiffre 3

Parcours n°3

Départ, 1, 2, 3, 2, 3, Arrivée



- Marques 1-2 : cylindrique jaunes
Marque 3 : cylindrique rouge
Marque départ : cylindrique orange
Marque arrivée : crayon rouge

Canal VHF 77

